

## Prévenez le vol de votre automobile et de son contenu

Saviez-vous qu'à chaque année au Canada, environ 39 000 véhicules automobiles sont volés et 40 000 vols de biens se trouvant à l'intérieur de véhicules sont commis\*? L'équipe de L'Unique assurances générales vous a préparé quelques conseils qui pourraient vous éviter de faire partie de ces statistiques et vous explique ce qu'il faut faire si vous êtes victime d'un vol.

### 7 conseils pour réduire les risques de vol de votre automobile ou de son contenu

1. Ne laissez jamais votre véhicule sans surveillance lorsque le moteur est en marche.
2. Verrouillez toujours vos portières, même si vous ne vous éloignez pas longtemps : il ne suffit que de quelques secondes pour commettre un vol.
3. Choisissez des stationnements bien éclairés et sécuritaires.
4. Si vous laissez des biens dans votre véhicule sans surveillance, mettez-les dans le coffre ou à l'abri des regards.
5. N'inscrivez pas votre nom ni votre adresse sur votre trousseau de clés.
6. Ne cachez jamais de clé sur ou dans votre véhicule : tout voleur aguerri connaît cette vieille ruse.
7. Vérifiez avec votre courtier si votre véhicule fait partie des véhicules prisés par les voleurs. Si c'est le cas, demandez-lui de vous conseiller sur les systèmes de protection recommandés pour votre véhicule.

### Sauriez-vous quoi faire si vous étiez victime d'un vol automobile?

Subir le vol de votre véhicule ou de son contenu pourrait vous laisser sous le choc. Malgré tout, vous devez réagir rapidement. Voici un résumé des actions à poser.

#### En cas de vol du véhicule et de son contenu :

- avisez le fournisseur du système de repérage s'il y en a un d'installé sur votre véhicule;
- appelez la police sans tarder et conservez le numéro du rapport de police;
- gardez les factures et reçus de vos frais de déplacement supplémentaires;
- appelez rapidement votre courtier d'assurance pour déclarer le vol.

#### En cas de vol de biens à l'intérieur de votre véhicule :

- appelez la police sans tarder et conservez le numéro du rapport de police;
- si le voleur a endommagé votre véhicule, évitez d'aggraver les dommages en faisant effectuer les réparations urgentes chez un spécialiste et conservez les factures;
- appelez rapidement votre courtier d'assurance pour déclarer le vol de vos biens.

Votre courtier d'assurance est là pour vous aider en matière de prévention des sinistres. N'hésitez pas à communiquer avec lui!

\* Source : Bureau d'assurance du Canada et Groupement des assureurs automobile